

**POLE PERFORMANCE DE LA GESTION PUBLIQUE  
DIRECTION DU CONSEIL ET DES AFFAIRES  
JURIDIQUES**

Ref : 74776

## **ARRETE**

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

### **Arrêté portant délégation spéciale de fonctions à certains Vice-présidents**

Vu l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents,

Vu les délibérations n° I et II en date du 14 décembre 2023 ayant recomposé la Commission permanente et les Commissions intérieures par suite de la démission de certains de leurs membres, consécutivement aux élections sénatoriales de septembre 2023,

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2021 portant délégation spéciale de fonctions à certains Vice-présidents,

Vu le règlement intérieur de l'assemblée mis à jour par délibération n° III en date du 14 décembre 2023,

## **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'arrêté susvisé en date du 15 juillet 2021 est abrogé.

**Article 2** – Délégation spéciale de fonction est donnée à Mme Line FLEURY, 7<sup>ème</sup> Vice-présidente, à l'effet de suivre dans le cadre de mes directives les dossiers affairant à la **lutte contre la désertification médicale**.

**Article 3** – Délégation spéciale de fonction est donnée à M. Francis CAMAL, 8<sup>ème</sup> Vice-président, à l'effet de suivre dans le cadre de mes directives les dossiers affairant au **sport**.

**Article 4** – Délégation spéciale de fonction est donnée à Mme Nadia LABADIE, 9<sup>ème</sup> Vice-présidente, à l'effet de suivre dans le cadre de mes directives les dossiers affairant à la **jeunesse**.

**Article 5** – Délégation spéciale de fonction est donnée à M. Ariel LEVY, 10ème Vice-président, à l'effet de suivre dans le cadre de mes directives les dossiers affairant au numérique.

**Article 6** – Délégation spéciale de fonction est donnée à Mme Corinne MELZASSARD, 11<sup>ème</sup> Vice-présidente, à l'effet de suivre dans le cadre de mes directives les dossiers affairant à l'insertion ;

**Article 7** – Délégation spéciale de fonction est donnée à M. Jacques MESAS, 12<sup>ème</sup> Vice-président, à l'effet de suivre dans le cadre de mes directives les dossiers affairant au tourisme.

**Article 8** – Les Vice-présidents désignés aux articles précédents me rendront compte périodiquement de l'exercice de la délégation de fonction consentie par le présent arrêté.

**Article 9** – Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité, publié sur le site internet du Département du Loiret, et notifié à chaque délégataire concerné.

Fait à ORLEANS LE 08 JAN. 2024

Le Président du Conseil Départemental  
Marc GAUDET



**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*